

Canaux de navigation

Rideau
Trent
Québec
St. Peters



Affaires indiennes
et du Nord

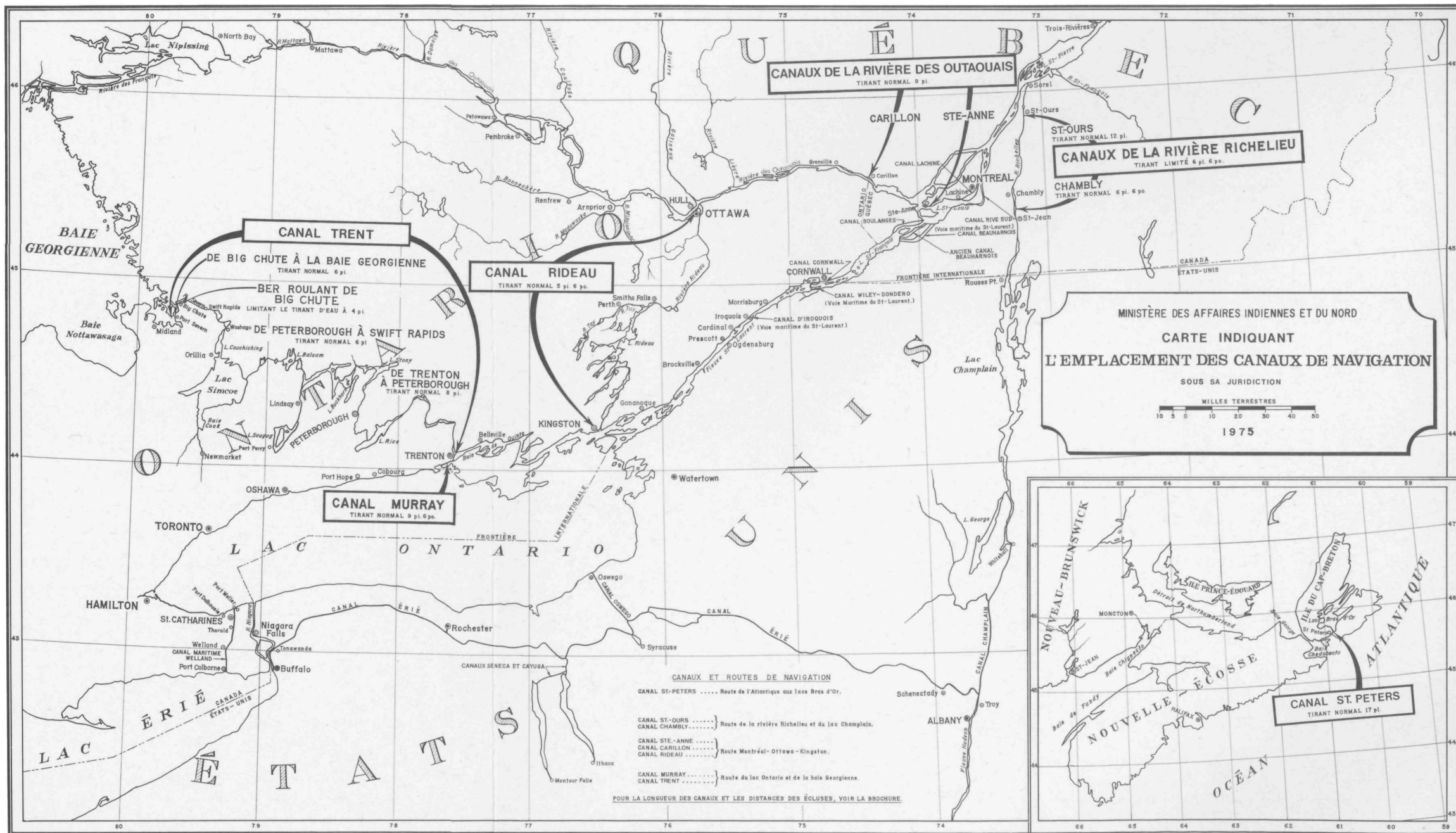
Indian and
Northern Affairs

Parcs Canada

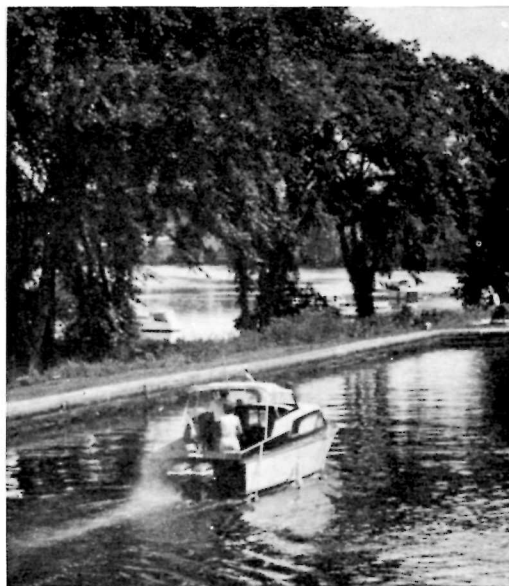
Parks Canada

*Page couverture: Entre les écluses
22 et 23, dans le deuxième bassin,
à Merrickville, sur le canal Rideau.*





Canaux de navigation



Rideau
Trent
Québec
St. Peters

Publié par Parcs Canada avec l'autorisation
de l'hon. Warren Allmand,
ministre des Affaires indiennes et du Nord,
Ottawa, 1977
QS-1194-000-BB-A5

©Ministre des Approvisionnements et
Services Canada 1977
N° de catalogue: R58-2/1977
ISBN 0-662-00816-2

Sommaire

CHAPITRE	PARAGRAPHE	DESCRIPTION	PAGE
Verso de la page-couverture			
1		Emplacement des canaux de navigation	
		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
	1-1	Avant-propos	4
	1-2	Emplacement des canaux	4
	1-3	Cartes marines	4
	1-4	Permis et tarifs	4
2		RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
	2-1	Règlements	5
	2-2	Permis de navires	5
	2-3	Limite de vitesse	5
	2-4	Dimensions limitatives	5
	2-5	Renseignements sur les écluses	5
	2-6	Observations	5
	2-7	Documents de congé	5
	2-8	Quais d'approche	5
	2-9	Aides à la navigation	6
	2-10	Signaux aux écluses et aux ponts	6
	2-11	Prises de courant	6
	2-12	Rapport de navire	6
	2-13	Pollution	6
	2-14	Campeurs	6
	2-15	Plantes aquatiques	6
	2-16	Publications des gouvernements provinciaux	6
	2-17	Prévention des incendies	6
3		CANAL TRENT	7
	3-1	Cartes marines	7
	3-2	Tempêtes—Lacs Simcoe et Couchiching	7
	3-3	Ber roulant de Big Chute	7
	3-4	Le chenal en aval de Big Chute, point milliaire 232.5	7
	3-5	Feux de circulation	7
	3-6	Stations de radio	7
	3-7	Lacs Canal et Mitchell	7
	3-8	Distances en milles et généralités	8-13
4		CANAL RIDEAU	15
	4-1	Cartes marines	15
	4-2	Feux de signalisation	15
	4-3	Stations de radio	15
	4-4	Distances en milles et généralités	16-19
5		CANAUX DU QUÉBEC	21
	5-1	Cartes marines	21
	5-2	Stations de radio	21
	5-3	Route du Richelieu	21
	5-4	Route Montréal-Ottawa	21
	5-5	Distances en milles et généralités	24
6		ROUTE DE L'ATLANTIQUE AUX LACS BRAS D'OR	27
	6-1	Canal St. Peters	27
Appendice	1	Dimensions limitatives des écluses de chacun des canaux du réseau	30
	2	Échelle comparative	
		Système anglais/Système métrique	31
	3	Tables de conversion	32

Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Canal Rideau • Canal Trent • Canaux du Québec • Canal St. Peters

CHAPITRE 1: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1-1 Avant-propos

Cette brochure s'adresse aux plaisanciers qui se proposent de naviguer sur les eaux des canaux du Canada. Le ministère souhaite que votre voyage soit agréable et qu'il se déroule en toute sécurité.

1-2 Emplacement des canaux

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord administre les canaux suivants:

CANAUX DE L'ONTARIO

I—D'Ottawa à Kingston (canal Rideau)

II—De Trenton à Port Severn (canal Trent)

CANAUX DU QUÉBEC

III—De Montréal au lac Champlain
(canaux Saint-Ours et Chambly)

IV—De Montréal à Ottawa
(canaux Sainte-Anne et Carillon)

CANAUX DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

V—De l'Atlantique aux lacs Bras d'Or, Ile du Cap-Breton (canal St. Peters).

1-3 Cartes marines

On peut obtenir les cartes marines des canaux en écrivant à:

Vente de cartes marines et de publications

Service hydrographique du Canada

Environnement Canada

C.P. 8080

1675, chemin Russell, Ottawa K1G 3H6

1-4 Permis et tarifs

Tous les plaisanciers sont tenus de se conformer aux exigences du Règlement sur les canaux, à celles du Règlement sur les petits bâtiments et à celles de la Loi sur la marine marchande du Canada.

Les dispositions du Règlement sur les canaux ont été amendées de sorte qu'un permis de navigation est exigé pour toutes les embarcations, autres que canots et esquifs dépourvus de voile ou de moteur, dont les propriétaires désirent franchir les écluses des canaux Trent ou Rideau en Ontario et des canaux Carillon, Ste-Anne, St-Ours et Chambly au Québec.

TARIFS

Les tarifs suivants sont exigés à tous les canaux sauf au canal St. Peters où il n'y a aucun tarif.

Genre de permis	Navire de plaisance long de 24' et moins	Navire de plaisance long de plus de 24' et de moins de 40'	Navire de plaisance long de plus de 40' et embarcation commerciale
Un éclusage aller-retour	\$ 3	\$ 4	\$ 4
Permis d'un jour valide à toutes les écluses	\$ 3	\$ 4	\$ 4
Permis de six jours valide à toutes les écluses	\$ 9	\$15	\$15
Permis de saison valide à toutes les écluses	\$30	\$50	\$80

Les permis pour navires de plaisance ne sont ni transmissibles ni remboursables et doivent être rangés à bord. Ces laissez-passer sont valables pendant les heures normales d'éclusage. On peut se les procurer à plusieurs ports de plaisance, à la plupart des écluses et aux bureaux de Parcs Canada.

L'achat d'un permis à l'avance réduit la période d'éclusage.

Des permis seront remis gratuitement aux navires de plaisance de 24 pieds ou moins appartenant à des Canadiens de 65 ans et plus et pilotés par eux.



Le canal Chambly

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2-1 Règlements

La navigation dans les canaux est assujettie au *Règlement sur les canaux*. Cette publication se vend \$1.25. On peut en obtenir un exemplaire en s'adressant aux directeurs des canaux. Il est souhaitable d'en garder un exemplaire à son bord en tout temps. Il est conseillé à tous les plaisanciers de se familiariser avec les règlements.

2-2 Permis de navires

Le *Règlement sur les canaux* précise que tous les navires canadiens, autres que canots et esquifs dépourvus de voile ou de moteur, doivent être munis d'un permis émis en vertu du *Règlement sur les petits bâtiments* ou immatriculés selon les dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada. Les navires d'autres pays doivent être munis d'un permis et marqués conformément aux lois de leurs pays.

2-3 Limite de vitesse

- (i) Dans les canaux
Voici un extrait du *Règlement sur les canaux*:
 - (1) Aucun navire ne peut aller, dans un canal, à une vitesse excédant la vitesse permise en ce lieu et indiquée sur un écriteau.
 - (2) Aucun navire ne peut aller à plus de six milles à l'heure dans un chenal de canal de moins de cent cinquante pieds de largeur.
- (ii) Dans les autres eaux
Voici un extrait du chapitre 240 du Code pénal du Canada qui s'applique à toutes les eaux, y compris celles qui sont visées par le *Règlement sur les canaux*:

"Quiconque, sur les eaux territoriales ou autres du Canada, conduit ou utilise un bateau ou des skis nautiques, un aquaplane, un traîneau nautique ou autre objet remorqué, d'une manière susceptible de compromettre la sécurité de la navigation ou de la vie humaine, compte tenu de toutes les circonstances, y compris la nature et l'état de ces eaux et l'usage qui, au moment considéré, en est ou pourrait raisonnablement en être fait, est coupable

 - a) d'un acte criminel et encourt un emprisonnement de deux ans, ou
 - b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité."
- (iii) Les navigateurs sont priés d'accorder une attention particulière aux écriteaux qui fixent une limite aux remous créés par les navires.

2-4 Dimensions limitatives

Les dimensions limitatives des écluses des divers canaux sont indiquées à l'appendice 1.

2-5 Renseignements sur les écluses

Les détails donnés dans cette brochure au sujet des dimensions des écluses, de la profondeur de l'eau aux seuils, du tirant d'eau normal et de la hauteur libre dans les biefs relèvent de constatations faites dans des conditions normales.

Les écluses dans certains canaux sont plus étroites au plafond qu'au plan d'eau. Certaines écluses ont un mur de chute devant les portes amont, ce qui limite la longueur des navires pouvant y pénétrer. Lorsqu'on a des doutes au sujet des dimensions, du tirant d'eau de la profondeur de l'eau, etc., on doit s'adresser au surintendant du canal en question ou à Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa.

2-6 Observations

Le ministère cherche constamment à améliorer les services offerts aux plaisanciers. A cette fin, vos commentaires et observations sont appréciés. Les griefs, suggestions et demandes de renseignements doivent être adressés aux bureaux suivants.

RIVIÈRES RICHELIEU ET DES OUTAOUAIS

Parcs Canada, 1369 rue Bourgogne, C.P. 237,
Chambly, Québec J3L 1Y4

CANAL RIDEAU

Parcs Canada, 12 nord, avenue Maple, Smiths
Falls K7A 1Z5

VOIE NAVIGABLE TRENT-SEVERN

Parcs Canada, C.P. 567, Peterborough, Ontario
K9J 6Z6

CANAL ST. PETERS

Parcs Canada, C.P. 8, St. Peters, Nouvelle-Écosse

2-7 Documents de congé

Les embarcations en provenance de ports étrangers qui entrent au Canada doivent se procurer des documents de congé auprès du receveur des douanes du port d'entrée.

- a) Les personnes qui voyagent dans le canal Trent s'adresseront aux bureaux de la douane de Trenton, sur le lac Ontario, ou de Midland, à la baie Georgienne.
- b) Les personnes qui voyagent dans le canal Rideau s'adresseront au bureau de la douane de Kingston, sur le lac Ontario.
- c) Les personnes qui se dirigent vers le canal Chambly s'adresseront au receveur des douanes à Lacolle (P.Q.).

2-8 Quais d'approche

Certaines parties des murs d'amarrage et d'entrée des écluses sont désignées "quais d'approche". Ces quais d'approche portent une balise consistant en une lettre "A" blanche sur fond bleu. Un trait horizontal peint de bleu sur le quai sert d'identification.

tion supplémentaire. Ces quais d'approche ont pour but d'assurer suffisamment d'espace d'amarrage aux navires qui attendent d'être éclusés.

Le *Règlement sur les canaux* stipule: "Aucun navire ne peut être amarré au quai d'approche durant les heures de service, sauf s'il attend d'être éclusé." Quiconque enfreint ce règlement est passible d'une amende d'au plus \$100.

2-9 Aides à la navigation

Trois genres de balises de jour sont en usage dans les canaux.

La balise de tribord utilisée sur les piles de pont, les entrées d'écluses et comme amer de chenal le long du rivage consiste en un triangle rouge sur fond blanc triangulaire.

La balise de bâbord utilisée aux mêmes endroits consiste en un cercle noir sur fond blanc carré.

La balise de direction sert de cible de direction et guide le navigateur le long des grandes étendues d'eau où le chenal principal n'est pas toujours clairement délimité. Cette balise consiste en une marque rouge et noire au centre d'un losange blanc dont le périmètre est liséré de rouge ou de vert. Le meilleur chenal est indiqué par la couleur supérieure de la marque rouge et noire et par la couleur du liséré. Les bouées sont conformes aux normes du système canadien de balisage. Il s'agit de mâtures qui constituent des bouées de tribord, de bâbord, de mi-chenal ou de banc milieu. Règle générale, les chenaux ne sont pas équipés pour la navigation de nuit. L'usage des cartes marines est fortement recommandé.

2-10 Signaux aux écluses et aux ponts

Vous devez vous servir de votre sifflet, de votre klaxon ou de votre sirène de la manière indiquée ci-après pour prévenir le maître-éclusier ou le maître-pontier de votre approche:

Ponts	} Trois sons prolongés de 5 secondes Écluses } chacun.

Etant donné que la plupart des vannes sont actionnées à la main, il est normal d'en ouvrir une seule pour les petits bateaux. Si pour une raison quelconque, le navigateur désire faire ouvrir les deux vannes pour permettre l'entrée ou la sortie d'un bateau, il doit l'indiquer par le signal suivant:

4 sons brefs de 3 secondes chacun.

2-11 Prises de courant

Il n'y a pas de prises de courant pour les navires, aux écluses, aux ponts, ou aux bâtiments de service du Ministère, situés à proximité du canal.

2-12 Rapport de navire

Tous les bâtiments commerciaux sont tenus de déposer un rapport de navire au premier bureau de la statistique qu'ils rencontrent après avoir pénétré dans le canal.

2-13 Pollution

Le problème de la pollution des eaux des canaux devient plus aigu chaque année. Les navigateurs sont priés d'aider à résoudre ce problème en utilisant les poubelles qui sont placées aux stations d'écluse et en ayant recours, autant que possible, aux installations sanitaires établies sur les rives.

2-14 Campeurs

Il est permis aux plaisanciers de camper sur les terrains de réserve du canal. Les campeurs peuvent séjourner une ou deux nuits à une station d'écluse, mais ils doivent avoir la permission du maître-éclusier. Ce dernier émettra un permis, et les campeurs devront se conformer aux règlements établis et obéir aux directives du maître-éclusier.

2-15 Plantes aquatiques

En plusieurs lieux adjacents aux chenaux de navigation du canal Trent et Rideau les plantes aquatiques sont très denses durant l'été. Pour ne pas avoir d'ennuis avec leurs prises d'eau et leurs hélices, les conducteurs d'embarcations feraient bien d'avancer avec précaution s'ils s'écartent du chenal balisé.

2-16 Publications des gouvernements provinciaux

Le ministère du Tourisme et de l'Information de la province d'Ontario publie des textes descriptifs et d'information sur les installations mises à la disposition des touristes le long des canaux Rideau et Trent, et on peut les obtenir sur demande, en s'adressant à ce bureau, 10A Édifice du Parlement, Toronto, Ontario. De même, pour les canaux du Québec, on doit s'adresser au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec, P.Q., et, pour les canaux de la Nouvelle-Écosse, au ministère du Tourisme et de l'Information, Halifax, Nouvelle-Écosse.

2-17 Prévention des incendies

Pendant le fonctionnement des écluses, les navigateurs doivent s'abstenir de fumer, ils ne doivent pas laisser les moteurs tourner au ralenti ni utiliser d'appareils à combustion externe ni remettre leurs moteurs en marche avant que le maître-éclusier ne le leur permette.

CHAPITRE 3: CANAL TRENT

La distance entre le lac Ontario et la baie Georgienne en empruntant le canal Trent est d'environ 240 milles. Le parcours comporte 43 écluses et un ber roulant. Le passage par chacune des écluses prend normalement de 15 à 20 minutes. La longueur totale des chenaux artificiels est d'environ 33 milles; le reste du parcours, soit 207 milles, suit les chenaux améliorés des lacs et des rivières. Dans les chenaux artificiels, la limite de vitesse est de 6 milles à l'heure, tandis que dans les lacs et les rivières, qui font partie des eaux secondaires du Canada, les conducteurs d'embarcations ne doivent pas excéder une vitesse raisonnable compatible avec la sécurité. Ces renseignements permettront aux propriétaires d'embarcations d'estimer le temps nécessaire pour accomplir un voyage donné.

3-1 Cartes marines

On peut acheter ces cartes ou les commander aux bureaux du canal Trent, Ashburnham Drive, Peterborough, Ontario, K9J 6Z6. Un chèque en monnaie canadienne, à l'ordre du Receveur général du Canada, doit être inclus.

Elles sont aussi en vente aux endroits suivants:

Bureau du maître-éclusier, écluse no 1,

Trenton (Ontario)

Bureau du canal Trent, Kirkfield (Ontario)

Bureau du maître-éclusier, écluse de Port Severn,
Port Severn (Ontario)

No 2031	Canal Murray, de la baie de la Presqu'île à Trenton	Prix: \$3
No 2021	De Trenton à l'écluse de Healey Falls	\$6
No 2022	De l'écluse de Healey Falls à Peterborough	\$6
No 2023	De Peterborough à Buckhorn, y compris le lac Stony	\$6
No 2024	De Buckhorn à Bobcaygeon, y compris le lac Chemung	\$8
No 2025	De Bobcaygeon au lac Simcoe	\$6
No 2026	Lac Scugog et rivière Scugog	\$4
No 2028	Lac Simcoe et lac Couchiching	\$4
No 2015	Lac Simcoe Echelle: 1 pouce=1 mille terrestre	\$3
No 2029	De l'écluse no 42 à Port Severn	\$4
No 2202	De Port Perry au Parry Sound	\$8
No 2069	Baie de Quinte	\$3

3-2 Tempêtes — Lacs Simcoe et Couchiching

Les tempêtes soudaines sont fréquentes sur les lacs Simcoe et Couchiching. Les navigateurs doivent être particulièrement prudents et vigilants. Les plaisanciers qui veulent visiter ces lacs peuvent se ren-

seigner sur les conditions de navigation en s'adressant au personnel des écluses 41 et 42 ou aux préposés du port de plaisance, près d'Atherley Narrows. Pour plus de renseignements concernant la météo, sintonisez:

CFOR 1570 Orillia

CKBB 970 Barrie

Bande de fréquence maritime 161.9.

3-3 Ber roulant de Big Chute

Selon la forme de leur coque, les navires ayant une largeur comprise entre 13'-6" et 15'-1" peuvent passer par le ber roulant. On peut obtenir de plus amples détails en s'adressant au surintendant du canal Trent. Le ber roulant de Big Chute a une capacité de 40,000 livres.

3-4 Le chenal en aval de Big Chute, point milliaire 232.5

Le chenal serpente en aval du ber roulant de Big Chute, et le déversement considérable qui provient de la centrale d'énergie produit un renvoi de courant en bas du ber roulant, particulièrement lorsque le débit est au-dessus de la normale. Les plaisanciers qui empruntent ce chenal pour la première fois doivent avancer lentement et avec précaution. Ceux qui descendent demanderont des instructions aux conducteurs de ber.

3-5 Feux de circulation

Des feux de circulation rouges et verts ont été installés à plusieurs écluses pour régler la circulation des navires. Aucun navire ne doit dépasser la limite d'approche si le feu vert n'est pas allumé. Un feu rouge clignotant indique qu'on prépare le niveau de l'écluse pour faire passer votre navire.

3-6 Stations de radio

La liste suivante comporte les stations radiophoniques dont on peut capter les émissions. Les navigateurs peuvent ainsi se renseigner sur les conditions météorologiques.

Station	Fréquence	Emplacement
CJBQ	800	BELLEVILLE
CKCB	1400	COLLINGWOOD
CKLY	910	LINDSAY
CKMP	1230	MIDLAND
CKLB	1350	OSHAWA
CKAR-1	1340	PARRY SOUND
CKPT	1420	PETERBOROUGH
CBL	740	TORONTO
CFRB	1010	TORONTO
CHUM	1050	TORONTO
CJBC	860	TORONTO

3-7 Lacs Canal et Mitchell

Les plaisanciers doivent faire preuve de prudence sur les lacs Canal et Mitchell car de nombreuses souches et des billes peuvent se détacher des rives et flotter, à demi-submergées, dans les chenaux.

26.41	Meyers—Écluse no 9	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	16' 0"	— — — —
27.99	Haigues Reach—Écluse no 10	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	24' 0"	— — — —
29.68	Chutes Ranney—Écluses nos 11 et 12— Écluses à deux sas	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	48' 0"	— — — —
29.75	Pont no 11—Route—Tournant							1.00
30.77	Pont no 13—CN—Surélevé	28' 8"	27' 8"	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —
31.13	Pont no 14—Campbellford—Pont dormant	22' 0"	21' 0"					
32.17	Campbellford—Écluse no 13	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	23' 0"	— — — — 0.50
33.70	Crowe Bay—Écluse no 14	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	25' 0"	— — — —
36.16	Chutes Healey—Écluse no 15	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	21' 9½"	— — — —
36.18	Pont no 15—Route—Tournant							
36.51	Chutes Healey—Écluses nos 16 et 17— Écluses à deux sas	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	54' 0"	1.00
37.14	Pont dormant	22' 0"	18' 0"	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —
43.36	Pont no 17—Pont Trent—Pont dormant	22' 0"	18' 0"					
51.13	Hastings—Écluse no 18	— — — —	— — — —	175' 0"	33' 0"	8' 0"	9' 0"	— — — —
51.16	Pont no 18—Route—Tournant							
51.95	Pont no 19—CN—Tournant							
57.00	Entrée dans le lac Rice							
69.00	Embouchure de l'Otonabee							
76.55	Pont no 20—Bensfort—Pont dormant	25' 5"						
80.35	Pont no 21—Pointe Wallace—Pont dormant	25' 5"						
87.34	Pont dormant	25' 5"	15' 4"	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —
88.74	Scott's Mills—Écluse no 19	— — — —	— — — —	134' 0"	33' 0"	6' 0"	8' 0"	— — — —
88.83	Pont no 22—Pont dormant	22' 0"						
88.94	Pont no 23—CN—Tournant							
89.51	Ashburnham—Écluse no 20	— — — —	— — — —	142' 0"	33' 0"	6' 0"	12' 0"	— — — —
89.61	Pont no 24—Rue Maria—Tournant							
89.72	Pont no 25—CP—Tournant							

3-8 Canal Trent — *Distances en milles et généralités (Suite)*

Distance de Trenton (milles)	Ouvrage, situation, etc.	HAUTEUR LIBRE				ÉCLUSES								Cuvette du canal
		Normale		Minimum enregistré		Longueur entre chardonnets		Largeur minimale		Tirant d'eau normal		Chute moyenne		
		PI.	PO.	PI.	PO.	PI.	PO.	PI.	PO.	PI.	PO.	PI.	PO.	
Pour naviguer entre le lac Ontario et l'écluse no 19, il faut donner un avis de douze (12) heures si l'embarcation a un tirant d'eau de plus de six pieds.														
90.10	Peterborough—Écluse no 21— Écluse hydraulique	— — —		— — —		140' 0"		33' 0"		6' 0"		65' 0"		— — —
90.58	Pont no 26—Chemin de Norwood—Surélevé	23' 8"		22' 9"		— — —		— — —		— — —		— — —		— — —
91.01	Pont no 27—Chemin de Warsaw— Route—Tournant	— — —		— — —		— — —		— — —		— — —		— — —		3.50
91.03	Porte de garde													
93.25	Porte de garde—Nassau													
93.33	Pont no 28—CN—Tournant													
93.38	Pont no 29—Nassau—Route—Tournant													
94.25	Nassau Mills—Écluse no 22	— — —		— — —		142' 0"		33' 0"		6' 0"		14' 0"		— — — 0.25
94.84	Otonabee—Écluse no 23	— — —		— — —		142' 0"		33' 0"		6' 0"		12' 0"		— — —
96.38	Douro—Écluse no 24	— — —		— — —		142' 0"		33' 0"		6' 0"		12' 0"		0.25
97.29	Sawyer Creek—Écluse no 25	— — —		— — —		142' 0"		33' 0"		6' 0"		10' 0"		— — —
98.72	Lakefield—Écluse no 26	— — —		— — —		142' 0"		33' 0"		6' 0"		15' 8"		— — —
99.00	Pont no 30—Lakefield—Surélevé	23' 6"		20' 6"		— — —		— — —		— — —		— — —		— — —
99.04	Porte de garde—Lakefield	— — —		— — —		— — —		— — —		— — —		— — —		0.50
104.38	Pont no 31—Young's Point—Surélevé	22' 0"		19' 0"		— — —		— — —		— — —		— — —		— — —
104.47	Young's Point—Écluse no 27	— — —		— — —		175' 0"		33' 0"		8' 10"		7' 3"		— — —
104.49	Porte de garde—Young's Point													
112.92	Pont dormant	31' 0"		27' 0"		— — —		— — —		— — —		— — —		— — —
112.96	Burleigh Falls—Écluse no 28	— — —		— — —		145' 0"		33' 0"		6' 0"		24' 0"		— — —
114.75	Lovesick—Écluse no 30	— — —		— — —		134' 0"		33' 0"		6' 0"		3' 6"		— — —

120.66	Buckhorn—Écluse no 31	— — —	— — —	134' 0"	33' 0"	6' 0"	11' 6"	— — —
120.66	Pont no 33—Buckhorn—Route—Tournant	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	0.25
132.68	Pont no 61—lac Chemung—Pont dormant	22' 0"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
130.17	Pont no 34—Gannon's Narrows—Surélevé	22' 0"	21' 7"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
138.17	Pont no 35—Bobcaygeon—Pont tournant	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
138.21	Bobcaygeon—Écluse no 32	— — —	— — —	175' 0"	33' 0"	6' 0"	5' 5"	0.25
138.23	Porte de garde	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
148.00	Sturgeon Point	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
156.19	Pont dormant	13' 6"	11' 11"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
<i>Embranchement (Du lac Sturgeon à Port Perry)</i>								
156.31	Pont no 66—Rue Lindsay—Pont dormant	13' 0"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
156.35	Écluse Lindsay	— — —	— — —	142' 0"	33' 0"	6' 0"	7' 0"	— — —
157.20	Pont no 67—CN—Surélevé	31' 0"	29' 2"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
157.87	Pont no 68—Ops—Pont dormant	13' 6"	12' 0"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
157.95	Pont no 68A—Déviation de Lindsay— Route—Travée dormante	12' 1"	10' 7"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
183.00	Port Perry	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
153.61	Fenelon Falls—Écluse no 34	— — —	— — —	142' 0"	33' 0"	6' 0"	23' 7"	0.50
153.61	Pont dormant	25' 8"	24' 1"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
153.98	Pont no 37—CN—Tournant	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
157.17	Rosedale—Écluse no 35	— — —	— — —	175' 0"	33' 0"	6' 0"	4' 0"	1.00
157.98	Pont dormant	22' 3"	21' 4"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
158.10	Entrée dans la lac Balsam	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
<i>(Lac Balsam—841.0 au-dessus du N.M.M.)</i>								
163.91	Porte de garde—Lac Balsam	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
165.24	Pont no 39—Chemin Victoria—Pont dormant	22' 3"	21' 4"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
166.82	Pont no 40—Chemin du Portage—Surélevé	24' 3"	23' 5"	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
167.88	Porte de garde	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
169.26	Porte de garde—Kirkfield	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
169.36	Kirkfield—Écluse no 36—Écluse hydraulique	24' 10"	24' 1"	140' 0"	33' 0"	6' 0"	49' 0"	— — —

232.45	Big Chute—Ber roulant—Écluse no 44	— — —	— — —	60' 0"	13' 6"	4' 0"	58' 0"	— — —
240.55	Port Severn—Écluse no 45	— — —	— — —	100' 0"	25' 0"	6' 0"	12' 0"	— — —
240.55	Pont no 60—Port Severn—Route—Tournant							
240.56	Entrée dans la baie Georgienne							
	Total							33.25

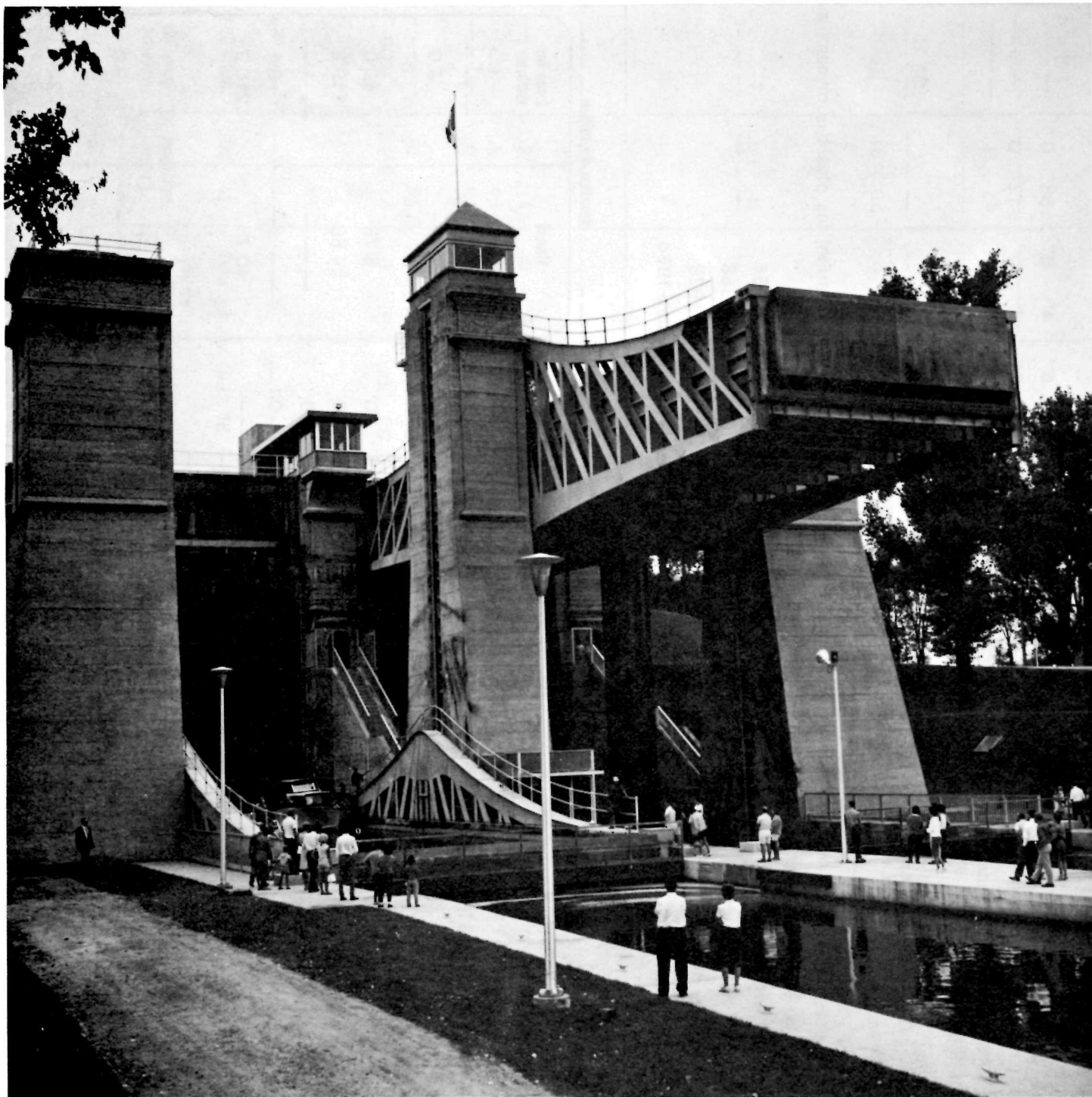
(Lac Huron: Niveau moyen, 580.6 au-dessus du N.M.M.;

étiage normal 578.5 au-dessus du N.M.M.)

La profondeur de l'eau aux seuils des écluses varie avec les niveaux dominants. Au cours des saisons de navigation, les plus bas niveaux aux écluses débouchant sur le lac Ontario, le lac Simcoe et la baie Georgienne ont été les suivants:

Écluse no 1, Trenton	7' 4", le 28 octobre 1964
Écluse no 41, Gamebridge	6' 1", le 12 octobre 1958
Écluse no 42, Couchiching	7' 8", le 17 octobre 1929
Écluse no 45, Port Severn	5' 0", le 28 novembre 1964

	Nombre de milles			
	Nombre d'écluses	Tirant d'eau normal	Canal	Lacs ou rivières
1. Canal Murray—De la baie de la Presqu'île à la baie de Quinte	— — —	9' 6"	7.53	— — —
Baie de Quinte, du canal Murray à Trenton	— — —	— — —	— — —	3.0
2. Canal Trent				
De Trenton à l'entrée aval de l'écluse no 19 (Peterborough)	18	8' 0"	8.75	80.0
De l'écluse no 19 (Peterborough) à Big Chute	23	6' 0"	24.50	119.2
Ber roulant de Big Chute	— — —	4' 0"	— — —	— — —
De Big Chute à Port Severn (baie Georgienne)	1	6' 0"	— — —	8.1
Totaux	42	— — —	40.78	210.3
Distance total de la baie de la Presqu'île à Port Severn:				
251.08 milles terrestres.				
Branches du canal Trent:				
Du lac Buckhorn à Bridgenorth	0	— — —	— — —	9.0
Du lac Sturgeon à Lindsay	1	6' 0"	0.10	9.9
De Lindsay à Port Perry	0	4' 0"	— — —	25.0



Une embarcation en train de franchir l'écluse de Peterborough—Canal Trent.



Inauguration officielle de l'écluse de Swift Rapids, sur le canal Trent.

CHAPITRE 4: CANAL RIDEAU

La distance entre le lac Ontario et la rivière des Outaouais en empruntant le canal Rideau est d'environ 125 milles. Le parcours comporte 48 écluses et le passage de chacune d'elles prend normalement de 10 à 15 minutes. La nouvelle écluse de Smiths Falls permet de contourner les écluses 28, 29 et 30. La longueur totale des chenaux artificiels est d'environ 12 milles; le reste du parcours suit les chenaux améliorés des lacs et des rivières. Dans les chenaux artificiels, la limite de vitesse est de 6 milles à l'heure, à moins d'indication contraire. Cette limite de vitesse doit être rigoureusement observée sur le lac Dow et à l'intérieur des limites de la ville d'Ottawa.

Depuis le lac Lower Rideau, il faut franchir deux écluses pour atteindre l'embranchement Tay, situé au même niveau que la rivière Tay qu'il longe pendant 6½ milles jusqu'à Perth.

4-1 Cartes marines

Durant la saison de navigation, les cartes sont vendues au comptoir seulement, par le maître-éclusier de la station d'écluse d'Ottawa, le maître-éclusier de la station d'écluse détachée de Smiths Falls, le maître-éclusier de la station d'écluse de Kingston Mills et le surintendant du canal à Smiths Falls. On peut également s'en procurer chez les vendeurs de cartes de l'Ontario et du nord de l'état de New York, ou directement au Bureau de distribution des cartes hydrographiques, ministère de l'Environnement, Ottawa, K1A 0H3, téléphone 994-5594, code régional 613.

CARTES DU CANAL RIDEAU

1513 — De Smiths Falls à Kingston, y compris l'embranchement Tay jusqu'à Perth	Prix: \$8
1512 — De Smiths Falls à Ottawa	\$6

4-2 Feux de signalisation

À plusieurs écluses, on a installé des feux de navigation rouges et verts, afin de contrôler le passage des navires. Aucun navire ne doit dépasser l'inscription "limite d'approche" si le feu n'est pas au vert. Un feu rouge clignotant signifie qu'on prépare l'écluse pour faire entrer votre navire.

4-3 Stations de radio

La liste suivante indique les stations radiophoniques dont on peut capter les émissions. Les navigateurs peuvent obtenir des renseignements sur les conditions météorologiques.

Station	Fréquence	Emplacement
CBO FM	103.3	OTTAWA
CBO AM	910	OTTAWA
CBOF AM	1250 (Française)	OTTAWA
CFGO AM	1440	OTTAWA
CKCH AM	97 (Française)	HULL
CIMF FM	94.9 (Française)	HULL
CKOY AM	1310	OTTAWA
CKBY FM	105.3	OTTAWA
CJRC AM	1150 (Française)	OTTAWA
CFRA AM	580	OTTAWA
CFMO FM	93.9	OTTAWA
CHEZ FM	106	OTTAWA
CJET AM	630	SMITHS FALLS
CJET FM	101.1	SMITHS FALLS
CKWS AM	960	KINGSTON
CKWS FM	96.3	KINGSTON
CKLC AM	1380	KINGSTON
CKLC FM	98.3	KINGSTON

4-4 Canal Rideau — Distances en milles et généralités

Milles d'Ottawa	Ouvrage, situation, etc.	ÉCLUSES										Cuvette du canal
		Longueur entre chardonnets		Largeur minimale		Tirant d'eau normal		Chute moyenne	Hauteur libre			
		PI.	PO.	PI.	PO.	PI.	PO.	PIEDS	PI.	PO.	MILLES	
<i>(Rivière des Outaouais—niveau moyen: 135.0 au-dessus du niveau moyen de la mer; étiage de 1921: 127.8; crue de 1928: 148.7)</i>												
0.00	Rivière des Outaouais, à Ottawa											
0.00	Écluse d'Ottawa, nos 1 à 8—Écluse à 8 sas	134'	0"	33'	0"	5'	6"	79.00'	—	—	—	—
0.22	Pont de la Plaza—en acier, arche en béton	—	—	—	—	—	—	—	26'	6"	—	—
0.40	Pont Mackenzie-King—en béton, à travée dormante	—	—	—	—	—	—	—	26'	0"	—	—
0.54	Pont de l'av. Laurier—arche en acier	—	—	—	—	—	—	—	27'	3"	—	—
1.50	Pont dormant	—	—	—	—	—	—	—	22'	0"	—	—
1.56	Pont no 1—Levant—Av. Pretoria	—	—	—	—	—	—	—	22'	0"	—	—
2.81	Pont de la rue Bank—arche en béton	—	—	—	—	—	—	—	27'	0"	—	—
3.42	Pont de l'av. Bronson—en béton, à travée dormante	—	—	—	—	—	—	—	22'	0"	—	—
4.17	Écluses Hartwell, nos 9 et 10—Écluse à 2 sas	134'	0"	33'	0"	5'	6"	21.50'	—	—	—	4.17
5.10	Pont dormant	—	—	—	—	—	—	—	22'	0"	—	—
5.23	Écluses de Hogs Back, nos 11 et 12—Écluse à 2 sas	134'	0"	33'	0"	5'	6"	14.50'	—	—	—	1.05
5.25	Pont no 4—Tournant—Hogs Back, le canal entre dans la rivière Rideau											
7.43	Pont surélevé du CN	—	—	—	—	—	—	—	31'	0"	—	—
9.25	Écluse no 13—Black Rapids	134'	0"	33'	0"	5'	6"	9.16'	—	—	—	—
14.25	Écluses de Long Island, nos 14 à 16—Écluse à 3 sas	134'	0"	33'	0"	5'	6"	25.33'	—	—	—	0.13
14.33	Pont no 5—Tournant—Long Island— Enjambant l'écluse no 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0.13

16.03	Pont surélevé de Manotick—à travée dormante	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	22' 0"	— — — —
23.00	Pont dormant	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	22' 0"	— — — —
23.33	Quai	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —
28.80	Pont surélevé de route 416, à travée dormante	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	22' 4"	— — — —
30.48	Chenal menant à Kemptville	<i>Embranchement sud de la rivière Rideau conduisant à Kemptville navigable par les navires à faible tirant d'eau</i>					
33.38	Quai de Kemptville						
31.93	Pont dormant—surélevé—Becketts	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	27' 0"	— — — —
38.93	Écluse no 17—Burritts Rapids	134' 0"	33' 0"	5' 6"	9.00'	— — — —	— — — —
39.43	Pont no 9—Tournant—Burritts Rapids	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	1.50
41.83	Écluse à sas no 18—Nicholsons	134' 0"	33' 0"	5' 6"	6.50'	— — — —	— — — —
42.09	Écluse à sas no 19—Nicholsons	134' 0"	33' 0"	5' 6"	8.00'	— — — —	0.57
42.10	Pont no 10—Tournant—Nicholsons— Enjambant l'écluse no 19						
42.50	Écluse no 20—Clowes	134' 0"	33' 0"	5' 6"	7.58'	— — — —	0.07
44.30	Pont surélevés du CP—Merrickville	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	40' 0"	— — — —
44.65	Écluse à sas no 21—Merrickville	134' 0"	33' 0"	5' 6"	8.66'	— — — —	— — — —
44.71	Écluse à sas no 22—Merrickville	134' 0"	33' 0"	5' 6"	10.00'	— — — —	0.53
44.81	Écluse à sas no 23—Merrickville	134' 0"	33' 0"	5' 6"	6.00'	— — — —	— — — —
44.81	Pont no 11—Tournant—Merrickville— Enjambant l'écluse no 23						
52.81	Écluse no 24—Kilmarnock	134' 0"	33' 0"	5' 6"	2.00'	— — — —	0.25
52.82	Pont no 13—Tournant—Kilmarnock— Enjambant l'écluse no 24						
56.22	Écluse no 25—Edmonds	134' 0"	33' 0"	5' 6"	9.16'	— — — —	0.15
57.72	Pont surélevé du CP—Smiths Falls	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	30' 0"	— — — —
57.72	Écluses d'Old Slys nos 26 et 27—Écluse à 2 sas	134' 0"	33' 0"	5' 6"	16.00'	— — — —	0.23
57.77	Pont no 15—Tournant—Old Slys						
58.52	Écluses combinées de Smiths Falls nos 28, 29 et 30— Écluse à 3 sas (inutilisée)	134' 0"	33' 0"	5' 6"	26.00'	— — — —	0.11
58.54	Pont dormant—Entrée de l'écluse no 29A					22' 0"	— — — —
58.55	Écluse no 29A—Smiths Falls	140' 0"	33' 0"	5' 6"	8.50'	— — — —	— — — —
58.56	Pont dormant—Enjambant l'écluse no 30					12' 6"	— — — —
58.86	Pont no 19—Tournant—Rue Abbott	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —	— — — —

4-4 Canal Rideau — *Distances en milles et généralités (Suite)*

Milles d'Ottawa	Ouvrage, situation, etc.	ÉCLUSES					
		Longueur entre chardonnets	Largeur minimale	Tirant d'eau normal	Chute moyenne	Hauteur libre	Cuvette du canal
		PI. PO.	PI. PO.	PI. PO.	PIEDS	PI. PO.	MILLES
58.88	Écluse détachée de Smiths Falls, no 31	134' 0"	33' 0"	5' 6"	8.50'	— — —	0.19
58.98	Pont à bascule du CN						
60.98	Écluse no 32—Poonamalie	134' 0"	33' 0"	5' 6"	5.75'	— — —	1.06
61.58	Entrée du lac Lower Rideau						
65.10	Dérivation vers l'embranchement de la rivière Tay						
65.80	Entrée du canal—Baie Beveridges—Lac Rideau						
66.00	Écluse no 33—Beveridges	134' 0"	33' 0"	5' 6"	12.00'	— — —	— — —
66.09	Pont dormant	— — —	— — —	— — —	— — —	22' 0"	3.50
66.32	Écluse no 34—Beveridges	134' 0"	33' 0"	5' 6"	13.00'	— — —	— — —
71.52	Pont dormant de la rue Craig—Perth—et quai	— — —	— — —	— — —	— — —	7' 9"	— — —
71.77	Pont dormant de la rue Beckwith—Perth	— — —	— — —	— — —	— — —	5' 2"	— — —
71.86	Pont dormant de la rue Drummond—Perth	— — —	— — —	— — —	— — —	9' 6"	— — —
71.92	Quai du bassin de Perth						
71.96	Pont dormant de la rue Gore, fin du canal						
67.02	Pont no 26—Rideau Ferry—Pont dormant					22' 0"	
72.42	Dérivation vers Portland						
78.90	Quai de Portland						
80.02	Écluse no 35—Narrows	134' 0"	33' 0"	5' 0"	3.00'	— — —	0.04
80.02	Pont no 27—Tournant—Narrows						
80.08	Entrée du lac Upper Rideau (Point de partage, 408.0 au-dessus du N.M.M.)						
80.08	Dérivation vers Westport						
85.33	Quai de Westport						
84.43	Pont dormant—surélevé—Newboro	— — —	— — —	— — —	— — —	27' 6"	— — —
84.74	Écluse no 36—Newboro	134' 0"	33' 0"	5' 6"	7.75'	— — —	1.06

Canal de la rivière Tay jusqu'à Perth

(Longueur totale de l'embranchement de la rivière Tay: 6.12 milles)

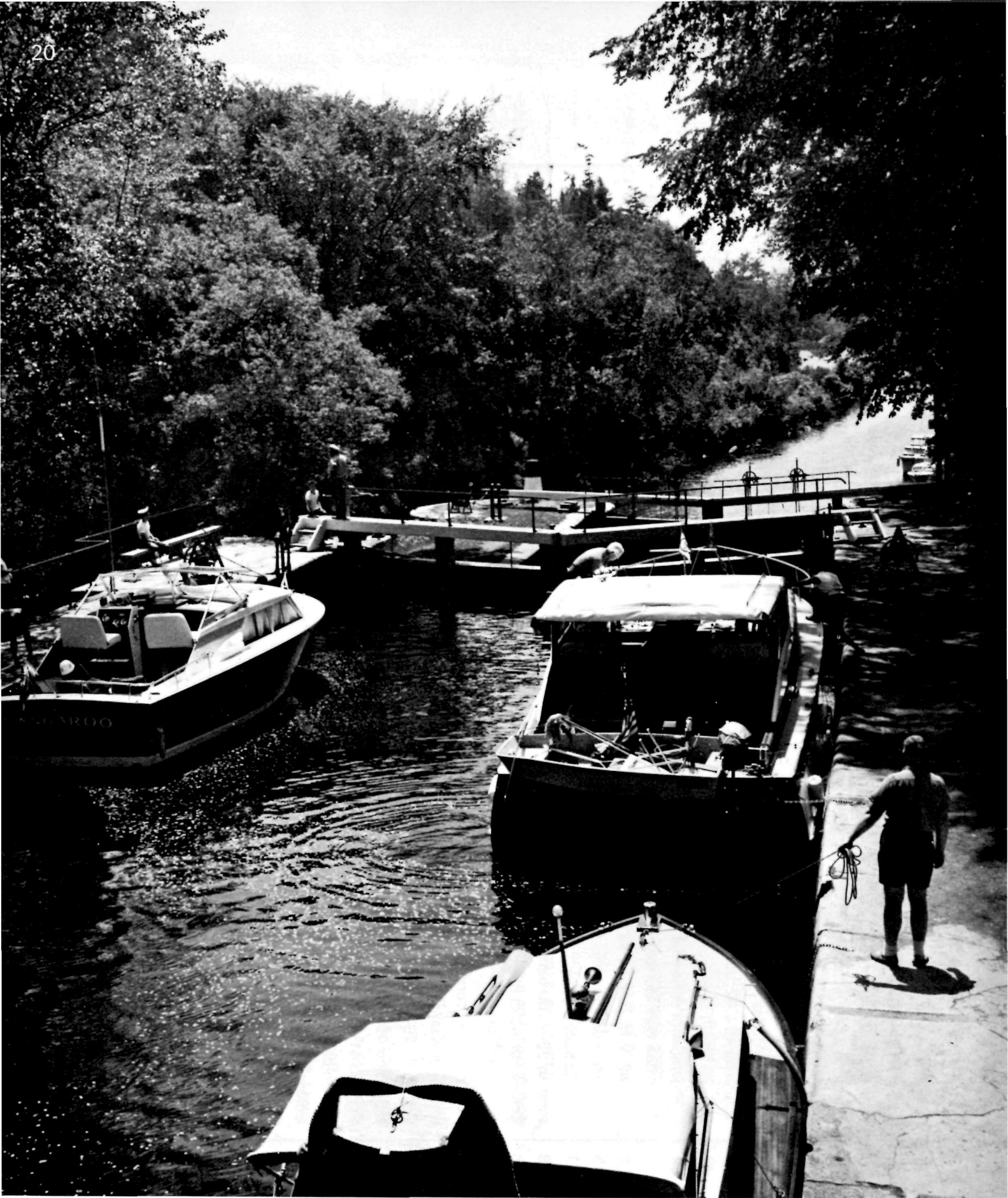
Chenal conduisant au quai de Portland sur la
rive sud du Grand lac RideauChenal conduisant au quai de Westport sur la
côte ouest du lac Upper Rideau

89.74	Pont surélevé du CN	— — —	— — —	— — —	— — —	34' 0"	— — —
90.00	Écluse no 37—Chaffey's	134' 0"	33' 0"	5' 6"	10.75'	— — —	0.45
90.00	Pont no 30—Tournant—Chaffey's	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
92.15	Écluse no 38—Davis	134' 0"	33' 0"	5' 6"	9.00'	— — —	0.08
95.95	Officer's Quarters—Pont dormant	— — —	— — —	— — —	— — —	23' 0"	— — —
96.45	Écluse no 39—Jones Falls	134' 0"	33' 0"	5' 6"	13.75'	— — —	— — —
96.48	Bassin de Jones Falls	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
96.59	Écluse no 40 à 42, Jones Falls—Écluse à 3 sas	134' 0"	33' 0"	5' 6"	44.75'	— — —	— — —
96.63	Pont no 33—Tournant—Jones Falls— Enjambant l'écluse no 41	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
99.38	Dérivation vers Morton	<i>Chenal conduisant au barrage Morton sur la</i>					
101.00	Barrage de Morton—Pas de quai	<i>rivière Morton</i>					
100.88	Dérivation vers Seeleys Bay	<i>Chenal conduisant au village et quai de</i>					
101.53	Quai de Seeleys Bay	<i>Seeleys Bay</i>					
103.08	Pont no 36—Tournant—Brass' Point	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
107.28	Écluse nos 43 et 44—Écluse à 2 sas—Upper Brewers	134' 0"	33' 0"	5' 6"	18.00'	— — —	1.45
107.58	Pont dormant	— — —	— — —	— — —	— — —	22' 0"	— — —
109.06	Pont no 39—Tournant—Lower Brewers— Franchissant l'entrée de l'écluse no 45	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
109.06	Écluse no 45—Lower Brewers (Washburn)	134' 0"	33' 0"	5' 6"	13.00'	— — —	4.25
118.81	Écluse no 46—Kingston Mills	134' 0"	33' 0"	5' 6"	9.83'	— — —	— — —
118.81	Pont no 41—Tournant—Kingston Mills	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
118.83	Bassin de Kingston Mills	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —
118.91	Écluses nos 47 à 49—Écluse à 3 sas—Kingston Mills	134' 0"	33' 0"	5' 6"	35.16'	— — —	0.25
118.93	Pont surélevé du CN—Enjambant les écluses nos 47 et 48	— — —	— — —	— — —	— — —	30' 0"	— — —
119.56	Pont dormant—Route 401	— — —	— — —	— — —	— — —	24' 0"	— — —
123.53	Pont à bascule—Digue LaSalle—Kingston	— — —	— — —	— — —	— — —	— — —	17.72

Distance en milles 123.53. Les petites embarcations requérant une hauteur libre de moins de 14 pieds peuvent franchir la digue LaSalle en utilisant les chenaux pour petits bateaux à l'extrémité est.

(Lac Ontario—Niveau moyen 245.9 au-dessus du N.M.M.)

(Étiage normal: 243.0 au-dessus du N.M.M.)



Bateaux de plaisance dans l'écluse de Kingston Mills—canal Rideau.

CHAPITRE 5:**CANAUX DU QUÉBEC****5-1 Cartes marines**

On peut se procurer à Montréal des cartes marines des eaux dont font partie les canaux du Québec en s'adressant aux maisons suivantes: Kelvin & Hughes (Canada) Ltd., 401, rue McGill; Harrison Company, 1448 ouest, rue Sainte-Catherine; Gabriel Aero-Marine Instruments Ltd., 351 ouest, rue Saint-Paul.

On peut aussi commander ces cartes par la poste, en y incluant le montant nécessaire. Il suffit d'écrire au: Bureau de distribution des cartes marines, Environnement Canada, C.P. 8080, 1675 chemin Russell, Ottawa K1G 3H6.

CARTES DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

1511 — D'Ottawa à Carillon	Prix: \$6
1540 — Du Lac St-Louis à Carillon	\$4
1410 — Lac St-Louis	\$3

CARTES DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

1325 — De Sorel ou pont de Beloeil	\$3
1326 — Du bassin de Chambly au lac Champlain	\$3

5-2 Stations de radio

La liste suivante indique les stations radiophoniques dont on peut capter les émissions. Les navigateurs peuvent ainsi obtenir les prévisions de la météo.

Station	Fréquence	Emplacement
CFCF	600	MONTREAL (Anglaise)
CFGL-FM	105.7	LAVAL (Française)
CFQR-FM	92.5	MONTREAL (Anglaise)
CHRS	1090	LONGUEUIL (Française)

5-3 Route du Richelieu**Canal Saint-Ours**

Longueur	0.28 mille terrestre
Nombre d'écluses	1
Dimensions de l'écluse	339 pieds sur 45 pieds
Tirant d'eau normal	12 pieds*
Chute totale	5 pieds
Hauteur libre minimale	Aucune restriction

L'éclairage et la manoeuvre de l'écluse se font à l'électricité.

*Le tirant d'eau disponible à cette écluse varie avec le niveau du Richelieu. Pendant les saisons de navigation, le plus bas niveau enregistré a été de 11.20 pieds au seuil amont (13 octobre 1934). Les plus hauts niveaux furent enregistrés le 21 avril 1896, soit 33.63 au seuil aval et 34.46 au seuil amont.

De l'écluse de Saint-Ours à l'extrémité du canal Chambly, la distance est de 32 milles et le tirant d'eau normal est de 12 pieds. La hauteur libre minimum sous le pont de la route transcanadienne à 2 milles en aval de Beloeil est de 50 pieds.

Près de l'écluse, se situe une rampe de mise à l'eau pour les petites embarcations.

Canal Chambly

Longueur du canal	11.78 milles terrestres
Nombre d'écluses	9
Dimensions des écluses:--	
Écluses à sas nos 1 à 8	Largeur de 23 pi. 3 po. à 24 pi. 4 po. Longueur de 120 pi. 6 po. à 126 pi.

Écluse de sûreté n° 9

à Saint-Jean	120 pi. 7 po. sur 23 pi. 7 po.
--------------------	-----------------------------------

Chute totale	80 pieds
Tirant d'eau normal	6 pieds 6 pouces*
Largeur du canal au plafond	36 pieds
Largeur du canal au plan d'eau	60 pieds
Hauteur libre minimale	29 pieds (pont-route surélevé)

Ce canal permet d'éviter les rapides situés entre Chambly et Saint-Jean. Les écluses fonctionnent manuellement et le canal est éclairé à l'électricité. Il y a 22 milles de Saint-Jean à la frontière des États-Unis.

Un treuil permet d'abaisser et de lever les mâts des voiliers à l'entrée et à la sortie du canal.

*Le tirant d'eau disponible à l'écluse n° 9 à St-Jean varie suivant le niveau de la rivière Richelieu. Pendant les saisons de navigation, la plus faible profondeur d'eau au seuil amont de l'écluse n° 9 a été de six pieds (19 octobre 1908). La plus forte profondeur relevée a été de 13.83 pieds (17 avril 1922).

5-4 Route Montréal-Ottawa**Canal Sainte-Anne**

En 1816, un premier canal, muni d'une écluse en bois et assurant un tirant d'eau de 5 pieds, fut construit dans le chenal ouest, à Vaudreuil, par la *St. Andrews Steam Forwarding Company*.

De 1840 à 1843, la Commission des travaux construisait dans le chenal est, le canal Sainte-Anne afin d'assurer un tirant d'eau de 6 pieds.

Des travaux d'approfondissement, exécutés au cours des années 1879 à 1886, portèrent le tirant d'eau à 9 pieds.

Près de l'écluse se situe une rampe de mise à l'eau pour les petites embarcations.

Longueur du canal	0.37 mille terrestre
Nombre d'écluses	1

Dimensions de l'écluse 200 pieds sur 45 pieds
 Chute totale 3 pieds
 Tirant d'eau normal 9 pieds*
 Hauteur libre, avec 9 pieds
 d'eau au seuil aval** 41 pieds 5 pouces

*Le tirant d'eau disponible à cette écluse varie avec le niveau de l'Outaouais et du lac Saint-Louis. Au cours des saisons de navigation, le plus bas niveau enregistré, pour les seuils d'écluse, a été de 7.85 pieds au seuil aval (11 septembre 1934). Les plus hauts niveaux enregistrés ont été de 17.32 pieds au seuil aval (14 mai 1943) et de 20 pieds au seuil amont (29 mai 1909).

**La hauteur libre (pont du CN) varie avec le niveau du lac Saint-Louis. Le minimum enregistré a été de 33 pieds 1 pouce, et le maximum de 42 pieds 7 pouces.

En aval du canal Sainte-Anne, il existe un chenal artificiel (barrage de Baker) mesurant 1200 pieds de longueur sur 120 pieds de largeur, situé à un demi-mille en aval de l'écluse et des rapides, à travers les hauts-fonds.

Canal Carillon

Le canal Carillon remplace les anciens canaux Carillon et Grenville. Le premier canal Carillon a été construit de 1825 à 1833 par les Royal Engineers qui, de 1825 à 1829, ont construit également le premier canal Grenville. Ces deux canaux assuraient d'abord un tirant d'eau de 6 pieds.

Ces deux canaux ont été creusés de 1871 à 1882 de façon à permettre un tirant d'eau de 9 pieds. Le canal actuel a été construit par l'Hydro-Québec de 1960 à 1963 comme partie du projet hydroélectrique de Carillon.

Longueur 0.50 mille
 Nombre d'écluses 1
 Dimensions de l'écluse 188 pieds sur 45 pieds
 Chute totale 65 pieds
 Tirant d'eau normal 9 pieds
 Largeur du canal au
 plafond 45 à 50 pieds
 Largeur du canal au plan
 d'eau 50 à 80 pieds
 Hauteur libre minimale 42 pieds (pont de
 l'écluse)

L'écluse, dotée d'un mur de chute vertical à l'extrémité aval et de portes sectorielles à l'extrémité amont, fonctionne à l'électricité. L'écluse renferme également quatre bornes d'amarrage flottantes. Dans la rivière des Outaouais, il n'y a aucune entrave à la navigation jusqu'au pied du canal Rideau, à Ottawa, soit sur une distance de 68 milles.

Entre le canal Carillon et l'extrémité du canal Rideau, la hauteur libre minimum est de 42 pieds sous le pont Perley à Grenville.



Dans l'écluse de Carillon, sur la rivière des Outaouais.



Entrée de l'écluse de Saint-Ours, au Québec.

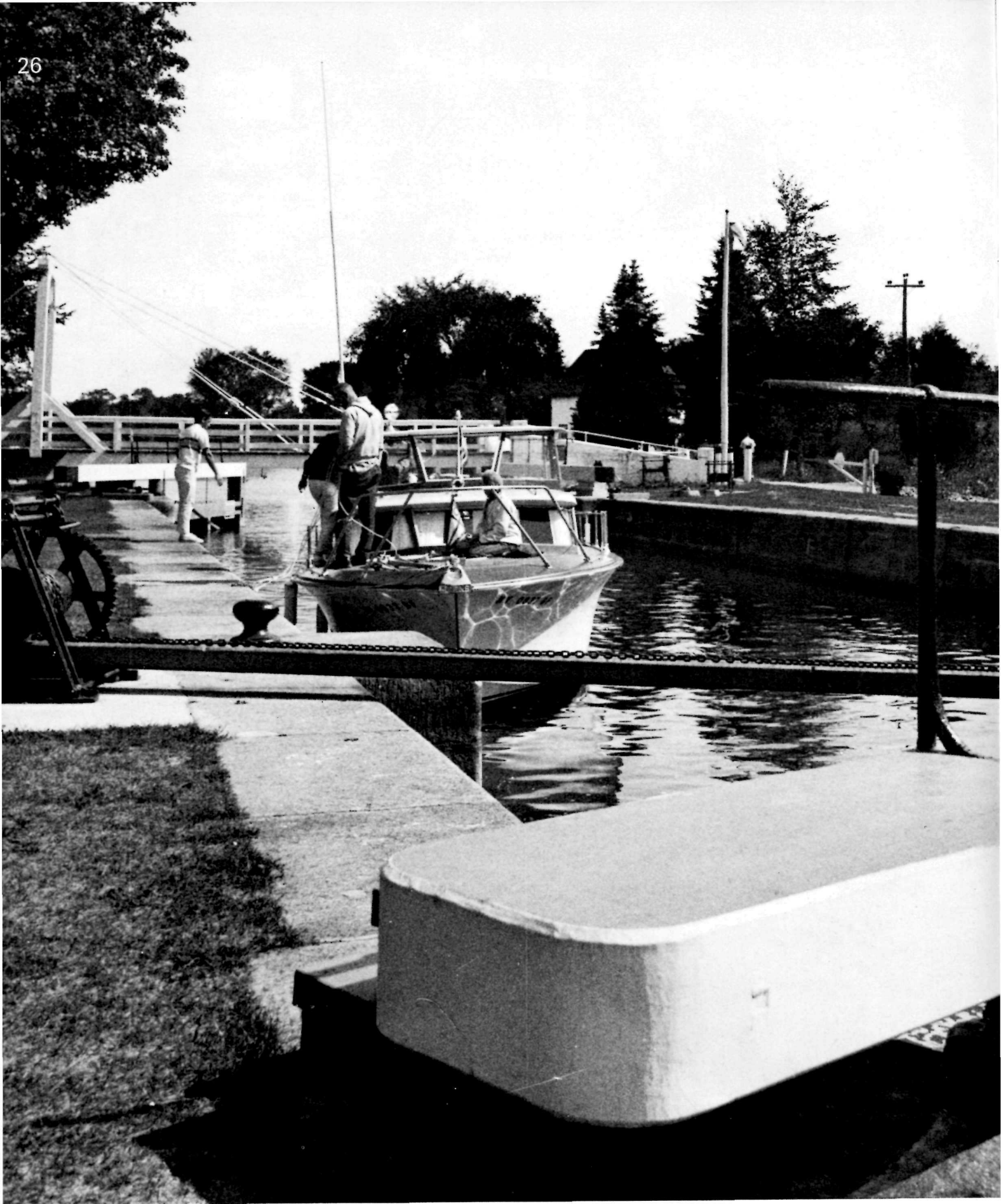
5-5 Canal Chambly — *Distances en milles et généralités*

ÉCLUSES

Milles	Ouvrage, situation, etc	Longueur entre chardonnets		Largeur minimale		Tirant d'eau normal		Chute
		PI.	PO.	PI.	PO.	PI.	PO.	PIEDS
0.00	Entrée—Bassin de Chambly (extrémité extérieure de le jetée de direction)							
0.12	Écluse no 1	125'	10"	23'	5"	6'	6"	15.50'
0.14	Écluse no 2	125'	11"	23'	6"	6'	6"	9.70'
0.17	Écluse no 3	126'	0"	23'	8"	6'	6"	9.80'
0.18	Pont no 1—Tournant—Route							
0.72	Écluse no 4	120'	6"	23'	4"	6'	6"	7.20'
0.84	Écluse no 5	120'	8"	24'	4"	6'	6"	8.00'
0.93	Écluse no 6	120'	9"	23'	4"	6'	6"	8.20'
1.08	Pont no 2—Tournant—Route							
1.26	Écluse no 7	120'	9"	23'	4"	6'	6"	7.40'
1.51	Pont du CN—Canton de Chambly—Tournant							
1.60	Écluse no 8	126'	0"	23'	3"	6'	6"	9.00'
1.61	Pont no 3 (Mark's)—Roulant							
2.13	Pont no 4—Tournant—Chemin de ferme							
2.76	Pont no 5—Tournant—Chemin de ferme							
3.32	Pont surélevé—Route—Hauteur libre 30'							
3.32	Pont surélevée—Route—Hauteur libre 30'							
3.75	Pont no 7—Tournant—Route							
5.57	Pont no 9—Île Sainte-Thérèse—Tournant—Route							
8.32	Pont no 10—Île Sainte-Thérèse—Tournant—Route							
9.60	Siphon							
9.76	Pont surélevé—Route—Hauteur libre 29'							
10.21	Siphon							
11.13	Écluse no 9	120'	7"	23'	7"	6'	6"	5.20'
11.23	Pont du CP à Saint-Jean—À bascule—Route							
11.70	Entrée—Rivière Richelieu (extrémité de la jetée de direction)							
11.78	Extrémité amont du quai Chute totale							80.00'



Éclusage d'un yacht à Chambly.



Des plaisanciers à l'écluse 45 de Lower Brewers, sur le canal Rideau.

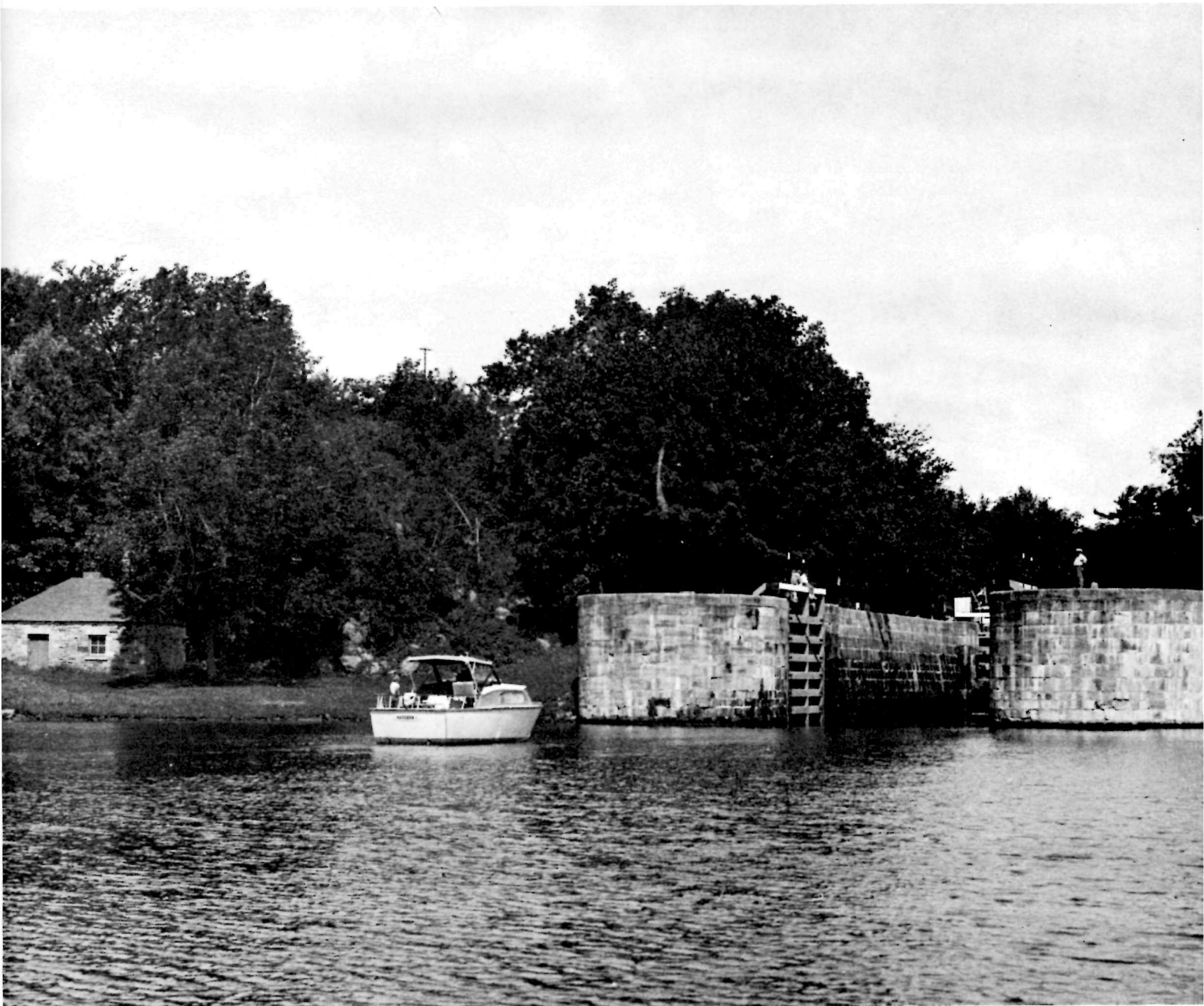
CHAPITRE 6:
**ROUTE DE L'ATLANTIQUE AUX
LACS BRAS D'OR**
6-1 Canal St. Peters

1854-1869—Construction du premier canal et de la première écluse assurant un tirant d'eau de 13 pieds.

1875-1881—Travaux d'excavation assurant un tirant d'eau de 18 pieds

1912-1917—Agrandissement de l'écluse de 200 pieds sur 48 pieds à 300 pieds sur 48 pieds.

Longueur du canal	Environ 2,640 pieds (0.50 mille terrestre)
Largeur au plan d'eau	55 pieds
Écluse	1 écluse à marée, 4 paires de portes
Dimensions de l'écluse	300 pi. sur 47 pi. 47/8 po.
Tirant d'eau normal	17 pieds
Profondeur de l'eau aux seuils	18 pieds à l'étiage
Amplitude de la marée à la baie St. Peters	7 pieds
Un pont tournant. Lorsque le pont est fermé, la hauteur libre est de 20 pieds.	



L'entrée de l'écluse 39, située à Jones Falls, sur le canal Rideau.



Des bateaux de plaisance sont souvent amarrés à ce quai, à à proximité de l'écluse de Jones Falls.



L'eau bouillonne autour de ces embarcations et atteindra bientôt son niveau normal, à l'écluse 40 de Jones Falls.



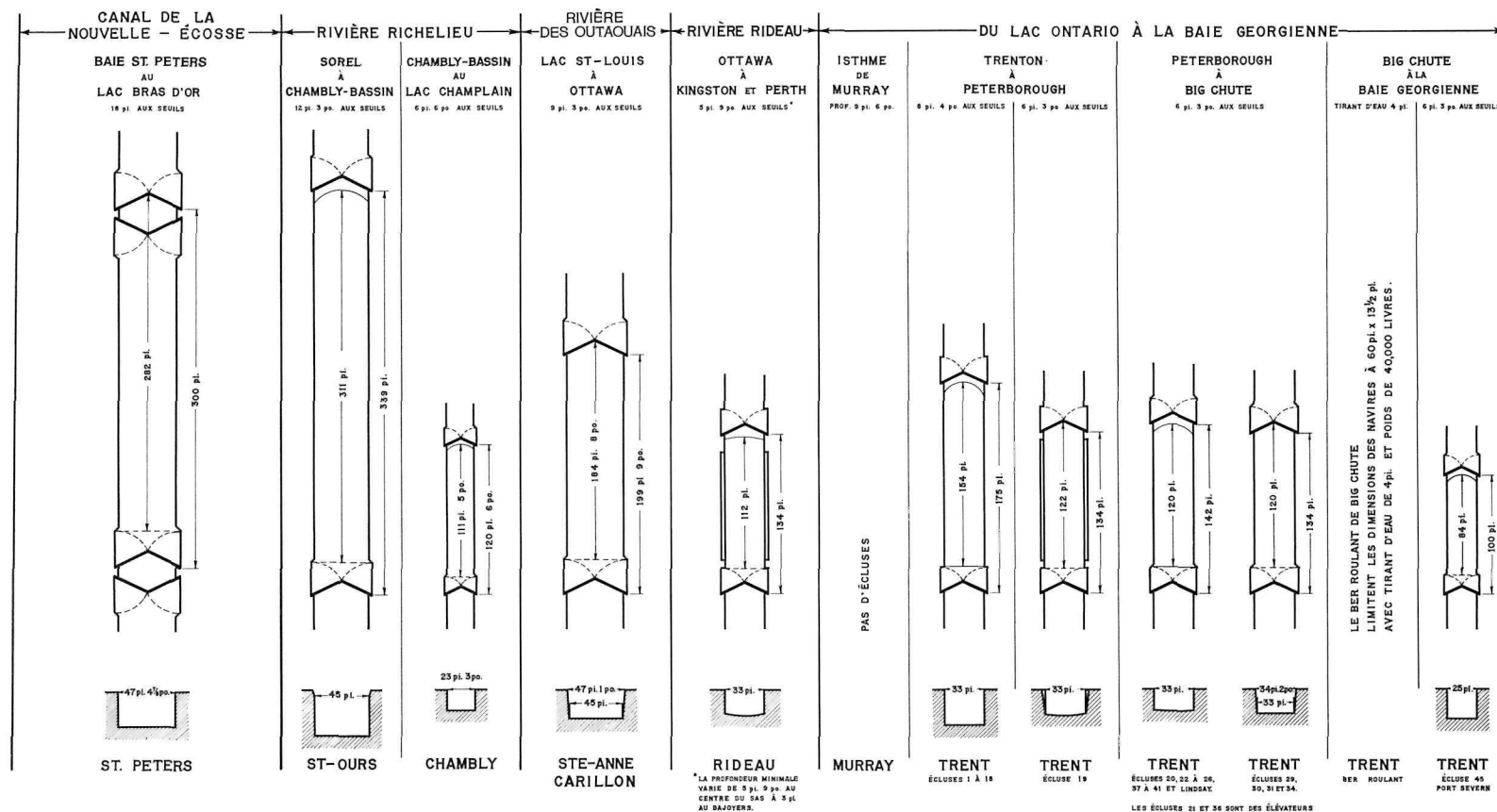
En attendant que l'eau atteigne son niveau normal, à l'écluse 37 du canal Rideau, située à Chaffeys.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD

PLANS ET SECTIONS INDICANT

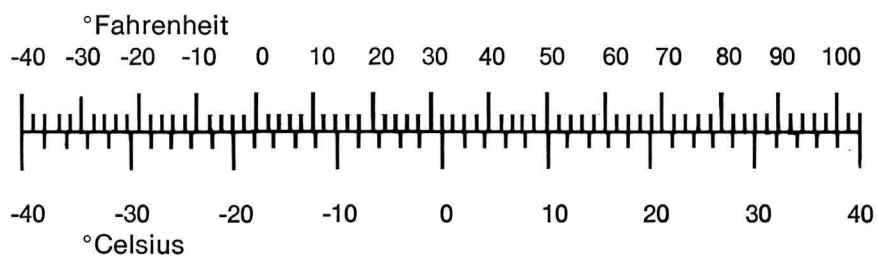
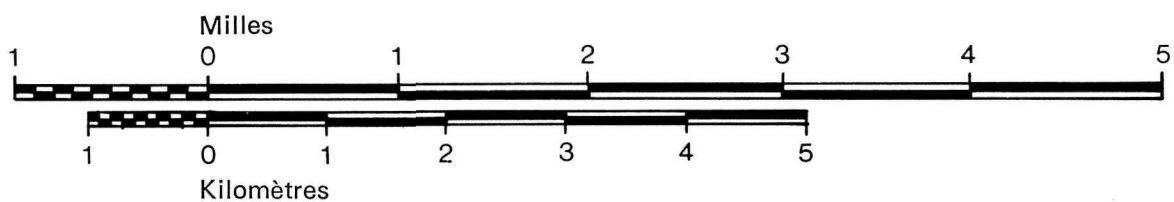
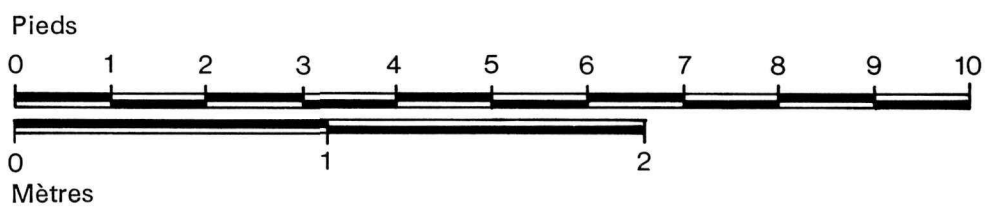
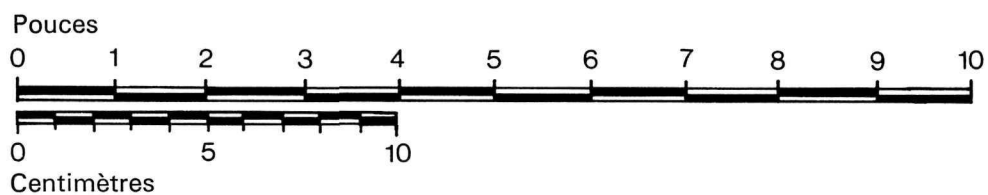
LES DIMENSIONS MINIMALES DE CHACUN DES RÉSEAUX DE CANAUX DU CANADA

SOUS SA JURIDICTION



EN CERTAINS ENDOITS LA MAÇONNERIE A BOUGÉ CE QUI A RÉTRÉCI LA LARGEUR DES ÉCLUSES.
ON TROUVERA DANS LE TEXTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES HAUTEURS LIBRES ET SUR LES LARGEURS
ET PROFONDEURS UTILISABLES DES CHENAUZ DES CANAUX.

APPENDICE 2
ÉCHELLE COMPARATIVE
SYSTÈME ANGLAIS/SYSTÈME MÉTRIQUE



APPENDICE 3

TABLES DE CONVERSION DU SYSTÈME ANGLO-SAXON AU SYSTÈME MÉTRIQUE

Longueur

***Le mètre (m) est l'unité fondamentale
du système métrique***

Du système anglo-saxon au système métrique

1 pouce (po) = 25.4 mm
 1 pied (pi) = 12 po = 0.3048 m
 1 verge (v) = 36 po = 3 pi = 0.9144 m
 1 mille = 1760 v = 5280 pi = 1.6093 km

Du système métrique au système anglo-saxon

1 millimètre (mm) = 0.0394 po
 1 centimètre (cm) = 0.3937 po
 1 mètre (m) = 39.37 po = 3.2808 pi = 1.094 v
 1 kilomètre (km) = 0.6214 mille = 1093.6 v

Mesures nautiques

1 brasse (br) = 6.08 pi = 1.8532 m
 1 mille marin = 1000 br = 6080 pi = 1.8532 km
 (1 mille marin international = 1.852 km)

Vitesse

1 mille/h = 1.609 km/h
 1 pi/s = 0.3048 m/s
 1 km/h = 0.621 mille/h
 1 m/s = 3.281 pi/s

Pour convertir les pieds par seconde en mètres par seconde, on peut utiliser la table de conversion des pieds en mètres. De même, la table correspondante de longueur permet de convertir mille/h, m/s, km/h, etc.